Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A66/58**
Point 22.1 de l'ordre du jour provisoire **20 mai 2013**

Rapport du Commissaire aux Comptes

Rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé

1. La dix-huitième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève les 16 et 17 mai 2013 sous la présidence du Dr Jamal Thabet Nasher (Yémen).[1] Le Comité a adopté son ordre du jour.[2]

2. Le représentant du Commissaire aux Comptes a présenté le rapport sur les comptes de l'OMS pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2012.[3] Il s'agissait de la première année durant laquelle les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) ont été mises en œuvre à l'OMS. Le Commissaire aux Comptes n'a émis aucune réserve sur les premiers états financiers de l'OMS conformes aux normes IPSAS.

3. Le Commissaire aux Comptes a souligné qu'il serait nécessaire d'exprimer en termes annuels le budget programme biennal afin de pouvoir faire une analyse plus pertinente des dépenses et des charges réelles pendant l'année concernée.

4. Les principales conclusions du rapport concernent : les lacunes dans la gestion des stocks, s'agissant en particulier du stockage des médicaments et de la péremption de certains d'entre eux ; la nécessité d'améliorer encore le cadre de résultats du système de gestion axé sur les résultats de l'Organisation ; et la nécessité d'adopter un cadre pour assurer la pleine mise en œuvre d'un système mondial de gestion du risque institutionnel, y compris en donnant des instructions claires, en fixant des calendriers et en définissant les résultats escomptés.

5. Le Commissaire aux Comptes a indiqué qu'en raison des carences du cadre de contrôle interne, il est arrivé plusieurs fois que les règles et règlements ne soient pas respectés dans différentes procédures administratives. Il a également souligné que le Secrétariat n'avait pas encore atteint différentes cibles relatives à la gestion des ressources humaines, en particulier celles concernant la parité entre les sexes et l'équilibre géographique et la conformité au système de gestion et de développement des services du personnel (PMDS).

---

[1] La liste des participants est disponible dans le document EBPBAC18/DIV./1.

[2] Document EBPBAC18/1.

[3] Document A66/34.

6. Le Comité s'est dit préoccupé par le fait que certains problèmes semblaient être systémiques et il a demandé que des mesures urgentes soient engagées le cas échéant ; il faudrait mettre en œuvre sans retard les recommandations du Commissaire aux Comptes sur la manière d'améliorer la procédure d'élaboration des modes opératoires normalisés (MON) connexes.

7. Les États Membres ont salué le rapport très instructif du Commissaire aux Comptes qui constituait un volet important du processus de gouvernance institutionnelle. Pour les rapports futurs, le Secrétariat a été prié d'établir un résumé du plan d'action qu'il prévoit en réponse aux différentes conclusions du Commissaire aux Comptes, l'objectif étant d'améliorer la transparence et de faciliter le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre.

8. Le Commissaire aux Comptes a remercié le Comité de ses observations constructives et s'est engagé à prendre en considération dans ses travaux futurs les commentaires et demandes en question.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

9. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, a recommandé que la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé adopte le projet de résolution suivant :

La Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé ;[1]

Ayant pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Sixième Assemblée mondiale de la Santé,[2]

ACCEPTE le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.

= = =

[1] Document A66/34.

[2] Document A66/58.